

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

Mise à l'enquête de pavillons provisoires pour les sites scolaires de la Heitera et du Jura

Fribourg, le 9.10.2014 – Le Conseil communal de la Ville de Fribourg met aujourd'hui à l'enquête des pavillons provisoires pour les sites scolaires de la Heitera et du Jura. Ces pavillons, qui seront réalisés pour la rentrée 2015, permettront de répondre provisoirement à la clause du besoin telle qu'identifiée en 2013 et régulièrement actualisée.

L'entrée en vigueur de la 2^e année d'école enfantine en 2013, ainsi que l'évolution démographique et migratoire de la ville de Fribourg obligent à constamment adapter l'offre en infrastructures scolaires. La clause du besoin a été décrite en 2013 dans le message n° 27 du Conseil communal relatif à la réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires (<http://www.ville-fribourg.ch/vfr/files/pdf57/Message27.pdf>). Les analyses menées par les Services de la Ville ont abouti à la conclusion que les besoins en locaux dès 2016 seront énormes. A titre d'exemple, le nombre d'élèves inscrits à l'école enfantine passera de 732 (rentrée 2013) à 869 (rentrée 2016) et ceux de l'école primaire de 1897 (rentrée 2013) à 2073 (rentrée 2016).

Afin de répondre rapidement aux besoins créés par l'entrée en vigueur de la 2^e année d'école enfantine, la Ville de Fribourg a construit deux nouvelles écoles sur les sites de la Heitera et du Botzet en 2013, et implanté des pavillons provisoires sur le site de la Vignettaz en 2014.

Les pavillons provisoires, une solution à court terme

La clause du besoin a été réactualisée en mai 2014, avec la recherche de solutions à court et moyen termes. Il s'agit désormais de réaliser des salles de classe supplémentaires à court terme (2015-2016), sachant qu'à moyen terme (5 à 10 ans), 2 nouvelles écoles définitives constituées de 2 filières chacune devront être réalisées et que le CO du Belluard devra être agrandi.

Pour 2015, 2016 et 2017, les pavillons seront répartis de la manière suivante :

Pour la rentrée 2015 :

- HEITERA (1^{ère} étape) 6 pavillons (6 salles)
- JURA 4 pavillons (AES de 400 m2)

Pour la rentrée 2016 :

- BOURG 4 pavillons (4 salles)
- NEUVEVILLE 2 pavillons (2 salles) ou constructions type pavillonnaire

Pour la rentrée 2017 :

- HEITERA (2^{ème} étape) 4 à 6 pavillons éventuels (4 à 6 salles) selon les besoins

Pour la rentrée 2015, 6 salles seront réalisées sur le site de la Heitera et un accueil extrascolaire sur le site du Jura. Il sera également nécessaire d'identifier in situ une salle de classe supplémentaire. Pour la rentrée 2016, le Bourg accueillera 4 salles supplémentaires, et la Neuveville 2. Pour la rentrée 2017, il est prévu dans une deuxième étape, sur le site de la Heitera, entre 4 et 6 salles en fonction des besoins.

Les nouvelles salles de classe seront abritées dans des pavillons provisoires, du même type que ceux réalisés à la Vignettaz. La dimension des salles de classe de 100 m² permet de répondre aux besoins d'une classe enfantine ou primaire, de même qu'à ceux de l'accueil extrascolaire, moyennant quelques modifications. Les accès aux salles de classe seront développés en fonction des composantes de chaque site.

Le Conseil communal est conscient du caractère provisoire des futurs pavillons et de la nécessité de réaliser de nouvelles écoles pour répondre de manière durable à la clause du besoin. Le choix des pavillons provisoires a cependant été motivé par la nécessité d'ouvrir rapidement de nouvelles classes à moindre coût, sans pour autant remettre en question les constructions durables. Le Plan d'Aménagement Local (PAL), en cours d'actualisation, jouera notamment un rôle prépondérant dans le choix et l'emplacement d'une nouvelle école dans les quartiers de la Vignettaz et du Schönberg. Dans le quartier du Jura, 4 nouveaux pavillons serviront de locaux pour l'accueil extrascolaire, en attendant la réalisation durable dans le bâtiment Vuille. Ces 4 pavillons pourront ensuite être réaffectés pour des salles de classe selon les besoins, après la réalisation de la DOSF et l'assainissement du bâtiment de l'école du Jura (Sainte-Agnès).

Une solution provisoire, mais de qualité

Bien que provisoires, les pavillons envisagés sont de qualité et permettront aux enseignants et élèves de bénéficier d'un environnement de travail optimal. Ils offrent également une grande flexibilité, puisque leur construction réversible permettra leur déplacement et leur utilisation future sur d'autres sites scolaires, selon les besoins identifiés. Lorsque les constructions permanentes auront été réalisées, les éléments en bois constituant les pavillons pourront en effet être rapidement et facilement démontés et remontés sur d'autres sites, sans péjorer la qualité des bâtiments.

Si les pavillons de la Vignettaz ont été réalisés pour les classes enfantines, les nouvelles constructions pourront également accueillir des classes primaires ou des accueils extrascolaires. Une affectation n'est pas non plus immuable : un pavillon réalisé pour l'école enfantine pourra très bien être modifié par la suite, pour l'accueil extrascolaire ou une autre fonction.

Chaque nouvelle classe coûtera environ 500'000 francs. Sans remettre en question les constructions futures, la réalisation des pavillons nécessite néanmoins une nouvelle répartition financière, permettant de planifier les travaux actuels et futurs dans des conditions réalistes. Les pavillons proposés à la Heitera, soit au total entre 10 et 12 nouvelles classes en 2 étapes, doivent ainsi permettre de différer la construction d'une nouvelle école de quelques années. Prévue initialement dans le Plan directeur des infrastructures scolaires de 2013 pour 2019-2020, cette nouvelle école à 2 filières pourrait voir le jour en 2021-2023. Une nouvelle école à 2 filières est également prévue à la Vignettaz pour 2018-2020.

Contacts :

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, au 026 351 75 00

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, au 026 351 72 00

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, au 026 351 76 00